

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-24-0555 du 16/01/2024

Arrêté du 4 janvier 2024

ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte et porte affectation et nomination d'un inspecteur des Finances publiques dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, au titre de l'année 2024.

Date d'application : 01/01/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES
DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**



ARRÊTÉ

rapportant et portant affectation et nomination d'un inspecteur des Finances publiques
dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, au titre de l'année 2024

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 4 décembre 2023 portant affectation et nomination d'inspecteurs des Finances publiques dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, au titre de l'année 2024.

ARRÊTE :

Article 1 : Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 4 décembre 2023 portant affectation et nomination d'inspecteurs des Finances publiques dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, au titre de l'année 2024, en tant qu'elles concernent la qualification informatique de M. Abdelhak RADI :

Identification			Ancienne situation			Nouvelle situation à la date d'effet			
NOM	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	Grade-Échelon Date de prise de rang	CSRH	Nouvelle affectation	Grade-Échelon Date de prise de rang	Date d'effet
RADI	ABDELHAK	000002338329	59	DISI NORD EMPLOI INFORMATIQUE ANALYSTE	INSP FIP 09 08/10/2023	59	DISI NORD ESI CAEN EMPLOI INFORMATIQUE ANALYSTE	IDIV FIP CN 01 08/10/2023	01/01/2024

Article 2 : M. Abdelhak RADI, inspecteur des Finances publiques, est affecté et nommé inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, dans les fonctions et conditions indiquées ci-après.

Identification			Ancienne situation			Nouvelle situation à la date d'effet			
NOM	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	Grade-Échelon Date de prise de rang	CSRH	Nouvelle affectation	Grade-Échelon Date de prise de rang	Date d'effet
RADI	ABDELHAK	000002338329	59	DISI NORD EMPLOI INFORMATIQUE PSE-CRA	INSP FIP 09 08/10/2023	59	DISI NORD ESI CAEN EMPLOI INFORMATIQUE PSE-CRA	IDIV FIP CN 01 08/10/2023	01/01/2024

Article 3 : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de deux mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 4 JANVIER 2024
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE
CHEF DE SECTEUR DES A+
BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

PATRICK VINCENT

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756